

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1371-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 3 février 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1371-2025 abrogeant les Règlements numéros 0320-2011, 0340-2012, 0433-2013 et 0806-2018 afin de mettre fin aux programmes de subvention environnementale ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 7 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 7 février 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 7 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier